

Indice genevois des prix à la consommation : + 0,9 % en janvier 1995

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,9 % en janvier 1995 et s'établit à 102,3 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 1,3 %, contre 3,1 % l'an passé à pareille époque.

Cette hausse mensuelle n'est pas représentative de la totalité de l'impact de l'introduction de la TVA. Les relevés de prix de nombreux postes de dépenses sont trimestriels, certains sont même semestriels (une partie de l'habillement) ou annuels (l'hôtellerie). En mars prochain, il sera possible de se faire une meilleure idée des répercussions de la TVA, tout en se rappelant qu'il n'est pas possible d'isoler l'impact "pur" de la TVA du renchérissement dû à d'autres facteurs.

Dans le groupe **alimentation, boissons et tabacs**, l'indice progresse de 2,2 % ce mois (en un an : + 1,4 %) en raison notamment du mouvement saisonnier des fruits et légumes (assez accusé ce mois-ci) et de hausses dans la boulangerie et la boucherie.

Les agents énergétiques (+ 9,7 %) sont particulièrement touchés par la TVA. En conséquence, l'augmentation se fixe à 1,2 % dans le groupe **logement et énergie** (en un an : + 1,8 %).

Dans la **santé**, la hausse trimestrielle se fixe à 1,1 % (en un an : + 1,4 %). Y contribuent principalement les tarifs hospitaliers et les médicaments.

L'indice des **transports et communications** progresse de 1,4 % (en un an : + 2,4 %). Ce mouvement s'explique essentiellement par les adaptations des tarifs publics (CFF : + 6,0 %; TPG : + 8,3 %; télécommunications : + 3,3 %).

Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en janvier 1995

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	102,3	0,9	1,3
Alimentation, boissons et tabacs	16,3	100,6	2,2	1,4
Habillement	6,5	100,8	///	0,5
Logement et énergie	25,2	102,9	1,2	1,8
<i>logement</i>	22,0	102,6	///	0,8
<i>énergie</i>	3,2	105,3	9,7	9,0
Aménagement du logement	6,8	100,6	///	0,5
Santé	10,2	102,7	1,1	1,4
Transports et communications	11,4	102,8	1,4	2,4
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8,9	101,0	///	0,3
Autres biens et services	14,7	104,2	///	1,0

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : décembre 1982 = 100 : **147,0**
septembre 1977 = 100 : **180,8**
septembre 1966 = 100 : **307,6**

20 janvier 1995

Renseignements : tél. 787 67 44; répondeur automatique : tél. 787 67 67